

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - L'OBSERVATOIRE

MAURITANIE: Le président de l'IRA et cinq de ses membres toujours détenus à la prison civile de Nouakchott

Paris-Genève, le 23 décembre 2010. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dénonce la poursuite de la détention de M. Biram ould Dah ould Abeid, président de l'Initiative de résurgence du mouvement abolitionniste en Mauritanie (IRA) et chargé de mission auprès de SOS-Esclaves, ainsi que de MM. Dah ould Boushab, Mouloud ould Boubi, Ali ould Boubarak Fall, Sheikh ould Abidin ould Salem et Bala Touré, tous membres de l'IRA, suite à une enquête qu'ils effectuaient sur un cas présumé d'esclavage¹.

Les six défenseurs sont accusés d'appartenance à une organisation non-autorisée", de "coups et blessures" et d'"attroupement illicite".

Au 23 décembre 2010, ils restaient détenus à la prison de Nouakchott. L'avocat de M. Biram a été autorisé à le rencontrer ce jour.

L'Observatoire condamne la poursuite de la détention ainsi que le harcèlement judiciaire dont sont victimes ces six défenseurs, qui ne semblent viser qu'à sanctionner leurs activités en faveur des droits de l'Homme et de la lutte contre l'esclavage en Mauritanie.

Au moment où l'organisation SOS Esclaves est lauréate 2010 du prix des droits de l'Homme de la République française pour de son engagement dans la lutte contre l'esclavage en Mauritanie et dans la sous-région, l'Observatoire dénonce la recrudescence des actes d'intimidation, de harcèlement et l'arrestation de militants abolitionnistes mauritaniens.

L'Observatoire demande aux autorités mauritaniennes de mettre un terme immédiat à la détention arbitraire des six défenseurs et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir leur intégrité physique et psychologique, conformément aux articles 1 et 12.2 de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme et aux autres conventions internationales ratifiées par la Mauritanie, notamment le Pacte international sur les droits civils et politiques et la Convention de l'ONU contre la torture.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

- FIDH : Karine Appy / Arthur Manet : + 33 1 43 55 25 18
- OMCT : Seynabou Benga : + 41 22 809 49 39

¹ Cf. Communiqué de presse de l'Observatoire du 15 décembre 2010.